

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL****Syndicat mixte  
Artois  
Mobilités****Séance du jeudi 12 octobre 2023**Le **jeudi 12 octobre 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER** 1er vice-président.

Régulièrement convoqué

le :

6 octobre 2023

Titulaire(s) présent(s)

*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :  
M. Jean-Marie MACKÉ ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER ; M. Daniel LEFEBVRE  
*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) ; Mme Valérie CUVILLIER  
*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ;  
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ;  
*CAHC* ; M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ; Mme  
Valérie BIEGALSKI  
*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Daniel KRUSZKA

**Objet :**

Attribution d'une

subvention à

l'association *ADATEEP*62 - Exercice 2023 (Point  
11)**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires  
en exercice :**21**Nombre de titulaires  
présents :**10**Nombre de suppléants  
présents :**4**Nombre de suppléants  
votants :**4**

Pouvoir(s) :

**2**Nombre total de  
votants :**15**M. SANSEN ne prend pas  
au vote)Suppléant(s) présent(s)

*CABBALR* : M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jacques SWITALSKI  
*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA ; Mme Inès TAOURIT  
*CALL* : Néant

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;  
Maurice LECOMTE ;  
*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ;  
M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; M. Philippe KEMEL  
*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ;  
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;

Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à Mme Valérie CUVILLIER ; M. Daniel KRUSZKA a  
donné pouvoir à M. Dominique RÉAL

Suppléances : M. Charly MEHAIGNERY a été suppléé par Mme Inès TAOURIT ; M. Christophe PILCH a été  
suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA. M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ;  
M. Ludovic IDZIAK a été suppléé par M. Jacques SWITALSKI

Secrétaire de séance : M. Pierre CHÉRET

Administration : Paskal BARBELETTE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Donia CHLEBOWSKI ; Nicolas  
VERHILLE ; Pierre SOUILLART ; Jean-Christophe ROBIDET ; Olivier PIOT ; Elise POUILLET ; Benoit  
DESCAMPS

Accusé de réception du  
contrôle de légalitéLe : **16/10/2023**Publication  
Le : **16/10/2023**

Certifié exécutoire

Le : **16/10/2023**

**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être  
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification  
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours  
contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association ADATEEP 62 - Exercice 2023**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la demande de subvention de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP 62) ;

Considérant que l'ADATEEP 62 intervient régulièrement dans les établissements scolaires du territoire d'Artois Mobilités et qu'elle réalise des séances d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports en agissant, d'une part, de façon théorique avec la projection de vidéos, et, d'autre part, de façon pratique par des exercices de sécurité et de sensibilisation aux bonnes conduites à tenir dans les véhicules de transport ;

Considérant le rôle important joué par l'ADATEEP 62 dans le cadre de la prévention et de l'amélioration de la sécurité du transport scolaire ;

Considérant la nécessité de maintenir et de poursuivre l'effort de sensibilisation des scolaires ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> :** **APPROUVE** le versement d'une subvention de 7 700 euros à l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public 62 (ADATEEP 62) au titre de l'année 2023.

**Article 2 :** **DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget de l'exercice(s) considéré(s) au chapitre 65, article 6574.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait et délibéré le 12 octobre 2023  
Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
**Président d'Artois Mobilités**

